Délib n° 20170124 16 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 24 janvier 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 09 janvier 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 09 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Elaine DEBARD-CAULLIER
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Gérard DARDET
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Denis VERKIN à Eric MAZOYER, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Nicolas POUSSINEAU à Romuald DELABIE., Charles MONNERET à Eliane DEBARD-CAULLIER,

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

Avenant à la convention d'assistance juridique avec le cdg69 pour l'année 2017

Lors de sa séance du 10 octobre 2016, le Conseil d'administration du CDG69 a délibéré sur une nouvelle tarification des services assistance juridique, prévention et médecine professionnelle.
Les nouveaux montants de participations ont été calculés par application des résultats du recensement entré en vigueur au 1er janvier 2017. Le coût de la mission d'assistance juridique est par conséquent porté à 4 610 € pour l'année 2017 (4560 € en 2016).

Le Conseil syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de l'assistance juridique du CDG69 pour l'année 2017 et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Max VINCENT

26 JAN. 2017